

Formulaire de modification autre que financière – Fonds de placement garanti BMO

Dans le présent formulaire, les termes « vous » et « votre » font référence au propriétaire de la police et au propriétaire conjoint (le cas échéant). « BMO Assurance » et « nous » renvoient à BMO Société d'assurance-vie.

Veuillez remplir la **section 1 : « Renseignements sur le propriétaire de la police »**, la **section 8 : « Déclaration et accord du propriétaire »**, la **section 9 : « Renseignements sur le conseiller »** et la ou les sections sur le ou les changements que vous demandez.

Le conseiller remettra l'original du formulaire de changement non financier signé à notre Centre d'administration et de services, à l'adresse ci-dessus, et en conservera une copie.

Numéro de police (obligatoire) :	Type de compte :
---	-------------------------

Section 1 : Renseignements sur le propriétaire de la police

Nom (nom, prénom, initiale)	Nom du propriétaire conjoint (nom, prénom, initiale)
-----------------------------	--

Section 2 : Changement de bénéficiaire

Si vous désignez un bénéficiaire irrévocable, vous ne pourrez pas modifier le contrat sans l'autorisation écrite du bénéficiaire.

Les bénéficiaires mineurs ne peuvent donner une telle autorisation.

Un bénéficiaire subsidiaire n'a aucun droit tant qu'il y a un premier bénéficiaire.

Révocable ou irrévocable : Veuillez préciser si la désignation de bénéficiaire est révocable ou irrévocable. Le bénéficiaire est révocable, sauf indication contraire. Au Québec, la désignation de votre conjoint (conjoint ou conjoint de fait) est irrévocable, sauf si vous cochez révocable.
Si vous avez désigné un bénéficiaire irrévocable, ce dernier doit signer le formulaire de la section 8.

Nom du bénéficiaire	Lien avec le rentier (propriétaire de police au Québec)	Pourcentage de la prestation (%)*	Principal (P) Subsidiaire (S)	Révocable (R) Irrévocable (I)
			<input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> I
			<input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> I
			<input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> I
			<input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> I

* Le pourcentage total des bénéficiaires principaux et subsidiaires doit être égal à 100 %.

Fiduciaire pour les mineurs (sauf au Québec)

Nom du fiduciaire pour les mineurs	Relation avec le rentier		
Adresse	Ville	Province	Code Postal

En désignant un fiduciaire pour un mineur, vous acceptez que toute prestation payable à un mineur soit versée au fiduciaire qui la détiendra en fiducie jusqu'à la majorité de l'enfant.

Section 3 : Désignation/changement de titulaire, successeur/titulaire subrogé (contrat non enregistré seulement)

En remplissant cette section, vous désignez un nouveau titulaire successeur ou titulaire subrogé, ou annulez et remplacez un titulaire successeur ou titulaire subrogé que vous aviez précédemment désigné. Tous les droits qui vous sont conférés en vertu de votre contrat seront transférés au titulaire successeur ou titulaire subrogé à votre décès.

Nom (nom, prénom, initiale)	NAS	Date de naissance (jj/mmm/aaaa)		
Adresse	Ville	Province	Code postal	
Profession				

Section 4 : Désignation/changement de rentier successeur (FRR et contrats non enregistrés seulement)

Dans le cas d'un FRR, le rentier successeur doit être votre époux ou conjoint de fait.

En remplissant cette section, vous désignez un nouveau rentier successeur ou annulez et remplacez un rentier successeur que vous aviez précédemment désigné. À votre décès, la police restera en vigueur et aucune prestation de décès ne sera versée.

Nom (nom, prénom, initiale)	NAS	Date de naissance (jj/mmm/aaaa)		
Adresse	Ville	Province	Code postal	

Section 5 : Changement de nom**Veillez indiquer le nom à changer :**

- Propriétaire de la police
 Propriétaire conjoint
 Rentier
 Rentier successeur
 Bénéficiaire
 Titulaire successeur/titulaire subrogé

Raison du changement :

- Mariage (veuillez fournir la documentation pertinente)
 Adoption (nouveau certificat de naissance ou papiers d'adoption)
 Changements juridiques (veuillez fournir la documentation pertinente)
 Changements au sein de l'entreprise (joindre les modifications aux statuts, le certificat de fusion, le changement de nom commercial)

Ancien nom	Nouveau nom
Signature précédente X	Nouvelle signature X
Indiquez les nouveaux numéros d'entreprise dans le cas d'un changement de nom commercial	Fédéral : _____ Québec : _____

Section 6 : Changement d'adresse (Si le changement comprend une adresse à l'extérieur du Canada pour une police non enregistrée, veuillez également remplir et fournir le formulaire [RC518F](#) [Déclaration de résidence aux fins de l'impôt].)

Veillez indiquer la nouvelle adresse :		Ville	Province	Code postal
Date d'entrée en vigueur (jj/mmm/aaaa)	Indiquez le numéro de toutes les autres polices visées par ce changement d'adresse :			

Section 7 : Transfert de propriété (contrat non enregistré seulement)

À moins d'indication contraire, en présence de deux propriétaires de la police, la propriété conjointe avec droit de survie sera réputée avoir été choisie, sauf au Québec. Au décès de l'un des deux propriétaires, le propriétaire survivant deviendra l'unique propriétaire de la police.

Le droit de survie automatique ne s'applique pas au Québec. Pour choisir le droit de survie, les propriétaires doivent se désigner mutuellement comme « titulaire subrogé ».

Vous pouvez également choisir de détenir la police à titre de propriétaires en tenance commune. Si tel est le cas, la part de chaque propriétaire revient à la succession du propriétaire décédé, à moins qu'un propriétaire successeur ou un titulaire subrogé n'ait été désigné. Vous pouvez nommer un propriétaire successeur ou un titulaire subrogé pour faciliter le transfert de propriété à votre décès.

En remplissant cette section, vous transférez la propriété de la police au(x) nouveau(x) propriétaire(s) de la police et annulez toute désignation précédente d'un bénéficiaire, d'un rentier successeur et propriétaire successeur (titulaire subrogé).

Tout transfert de propriété doit faire l'objet d'une demande dûment remplie par le nouveau propriétaire.

Renseignements sur le nouveau propriétaire de la police.

Nom (nom, prénom, initiale) ou nom de la personne morale, de la fiducie ou du propriétaire s'il n'est pas un particulier			Numéro de téléphone	
Adresse		Ville	Province	Code postal
Homme <input type="checkbox"/>	Langue	NAS	Date de naissance (jj/mmm/aaaa)	Profession
Femme <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français			
Si le propriétaire de police est une société, indiquez les numéros d'entreprise :				
Fédéral		Québec (NEQ)		
Nature de l'entreprise				

Section 7 : suite

Quelle est la relation entre le propriétaire actuel de la police et le nouveau propriétaire?

Si vous avez désigné un bénéficiaire irrévocable, ce dernier, l'actuel propriétaire de la police et le ou les nouveaux propriétaires de la police doivent signer à l'endroit indiqué à la section 8.

Renseignements sur le nouveau propriétaire conjoint

Nom (nom, prénom, initiale)				Numéro de téléphone	
Adresse			Ville		Province
Code postal					
Homme <input type="checkbox"/>	Langue		NAS		Date de naissance (jj/mmm/aaaa)
Femme <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Français			Profession

Veillez cocher l'une des options afin d'indiquer le type de propriété conjointe :

- Propriété conjointe avec droit de survie. Au Québec, en cochant cette case, les propriétaires conjoints choisissent le droit de survie en se désignant mutuellement propriétaires subrogés de la police.
- Propriété en tenance commune (indiquez la part [%] de chaque propriétaire; si aucun choix n'est fait, le partage se fait à parts égales.)
 Nouveau propriétaire de la police _____ % Nouveau propriétaire conjoint _____ %

1) Vérification de l'identité

Le ou les nouveaux propriétaires de la police sont-ils des propriétaires autres que des personnes physiques (comme une personne morale, une société de personnes ou une fiducie)? Oui Non

Si la réponse est « oui », remplir la section 1, Vérification de l'identité, et la section 3, Questionnaire sur les activités commerciales, du [formulaire 576F](#).

Si la réponse est non, veuillez remplir la partie suivante.

Renseignements sur le nouveau propriétaire de la police : Quelles sont les pièces d'identité ayant servi à vérifier son identité?

- permis de conduire passeport certificat de naissance carte de citoyenneté canadienne âge de la majorité
- carte d'identité des Forces armées canadiennes carte d'assurance maladie provinciale (non acceptée en Ontario, au Manitoba et à l'Î.-P.-É.)

Numéro du document	Lieu de délivrance	Date d'expiration
--------------------	--------------------	-------------------

Renseignements sur le nouveau propriétaire conjoint de la police : Quelles sont les pièces d'identité ayant servi à vérifier son identité?

- permis de conduire passeport certificat de naissance carte de citoyenneté canadienne âge de la majorité
- carte d'identité des Forces armées canadiennes carte d'assurance maladie provinciale (non acceptée en Ontario, au Manitoba et à l'Î.-P.-É.)

Numéro du document	Lieu de délivrance	Date d'expiration
--------------------	--------------------	-------------------

2) Détermination de l'existence d'un tiers

Le contrat est-il non enregistré et y a-t-il une tierce partie au contrat, c'est-à-dire, un tiers fera-t-il les paiements au titre de ce contrat ou aura-t-il accès à la valeur de ce contrat? Oui Non

Si « oui », veuillez joindre la partie 1 et la partie 4 (attestation du conseiller) du [formulaire 576F](#), Vérification de l'identité et détermination de tierce partie.

Si la tierce partie n'est pas un particulier (p. ex., une société, une société de personnes ou une fiducie), veuillez joindre le [formulaire 576F](#) dûment rempli.

Section 8 : Déclaration et accord du propriétaire

S'il y a plusieurs propriétaires, ils doivent tous signer ici.

Dans le cas d'une entreprise, la signature doit être apposée conformément à la résolution de l'entreprise.

Dans le cas d'une fiducie, les fiduciaires doivent tous apposer leur signature, sauf disposition contraire de la convention de fiducie.

Votre signature ci-dessous (le cas échéant) confirme ce qui suit :

- Vous nous autorisez à donner suite aux opérations que vous avez demandées, conformément aux modalités du contrat.
- Si vous désignez un bénéficiaire irrévocable, vous ne pourrez pas apporter certains changements à la police sans son consentement.
- Si la propriété de la police est transférée, le ou les nouveaux propriétaires de la police reconnaissent avoir lu, compris et accepté les modalités de l'« Avis sur la protection des renseignements personnels de BMO Assurance » ci-dessous.
- Le transfert de propriété est une disposition imposable, sauf dans certaines circonstances. Veuillez consulter votre conseiller fiscal.
- Si un rentier successeur a été désigné – En signant ci-dessous, je, le rentier successeur, consens être la personne sur la tête de qui reposent les garanties de cette police.

Une photocopie du présent formulaire est valide au même titre que l'original.

X	X	
Signature du propriétaire de la police	Signature du propriétaire conjoint	Date (jj/mmm/aaaa)
X	X	
Signature du nouveau propriétaire de la police	Signature du nouveau propriétaire conjoint	Date (jj/mmm/aaaa)
X		
Signature du rentier successeur		Date (jj/mmm/aaaa)
Je consens par les présentes aux opérations sélectionnées ci-dessus :		
X		
Signature du ou des bénéficiaires irrévocables		Date (jj/mmm/aaaa)
X		
Signature du cessionnaire ou du créancier hypothécaire (le cas échéant)		Date (jj/mmm/aaaa)

Section 9 : Renseignements sur le conseiller

En signant ci-dessous, je, le conseiller, confirme avoir examiné les pièces d'identité originales, valides et en vigueur du nouveau propriétaire de la police.

Nom du conseiller (nom, prénom, initiale)	Code de courtier ou d'agence	Code de conseiller
Signature du conseiller		Date (jj/mmm/aaaa)
X		

Remarques / instructions particulières (commentaires du conseiller)

Avis sur la protection des renseignements personnels de BMO Assurance

Pour en savoir plus sur la façon dont nous recueillons, utilisons, divulguons et protégeons vos renseignements personnels, ainsi que sur vos choix et vos droits, veuillez consulter notre Code de confidentialité (accessible sur le site bmo.com/confidentialite). BMO Assurance a demandé des renseignements personnels à l'égard de votre proposition d'assurance. BMO Assurance utilisera ces renseignements et les renseignements dans ses dossiers existants pour évaluer le risque, traiter votre proposition, administrer toute police, le cas échéant, et enquêter sur les demandes de règlement. BMO Assurance utilisera et recueillera également des renseignements supplémentaires auprès de tiers pour évaluer les demandes de règlement et enquêter sur celles-ci. BMO Assurance conservera vos renseignements dans un dossier dans ses bureaux et ne les divulguera pas, sauf aux employés de BMO Assurance, aux conseillers en assurance, aux sociétés affiliées, aux administrateurs ou aux réassureurs de BMO Assurance qui ont besoin de les consulter pour évaluer le risque et enquêter sur les demandes de règlement. À l'occasion, BMO Assurance pourrait vouloir vous offrir des mises à niveau de votre protection ainsi que des produits et services supplémentaires. Vous pouvez nous demander de ne pas vous faire ces offres en écrivant à notre responsable de la confidentialité à l'adresse ci-dessous. Vous pouvez également demander, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve d'admissibilité appropriées, de passer en revue et, s'il y a lieu, de corriger les renseignements personnels que nous détenons en écrivant au Responsable de la confidentialité, BMO Assurance, 250 Yonge St., 9th floor, Toronto (Ontario) M5B 2L7.